

RAPPORT D'ACTIVITÉ

AVMPP

2019



Association valaisanne des maîtres plâtriers peintres
Walliser Maler- und Gipsermeisterverband



rapport

d'activité du président

Chers membres,

2020 devait être une année spéciale.

En 2020, je devais pour la première fois présider l'assemblée générale de notre association. J'ai d'ailleurs appréhendé nos assises, en devant en plus organiser notre journée du 24 avril dans notre section.

En 2020, je devais remercier mes prédécesseurs pour l'excellent travail accompli à la tête de l'AVMPP. C'est en effet grâce à eux que l'association est sur de bons rails, et peut voir l'avenir avec une certaine sérénité.

En 2020, j'aurais dû vous parler :

-Des ateliers-écoles, vous expliquer que les ateliers de pratique pour les AFP peintres sont terminés et opérationnels. Les nouveaux ateliers pour les CFC peintres et plâtriers sont dans le planning avec un début des travaux cet été.

-Du perfectionnement professionnel, vous expliquer que notre association s'est portée locataire d'une halle, dans le but de pouvoir organiser des cours de perfectionnement de manière autonome. J'aurais dû vous dire encore que cette halle sera momentanément mise à disposition des apprentis plâtriers, de manière transitoire, le temps de terminer les nouveaux ateliers.

-De nos campagnes de promotion, que ce soit la revalorisation du métier de plâtrier ou notre campagne de publicité pour sensibiliser notre clientèle, qu'elle soit privée ou publique, à la présence de notre réseau de 140 entreprises professionnelles.

-Du salon des métiers « Your Challenge », avec la présence de notre stand cette année à côté des championnats romands de peinture.

-De l'initiative du Bureau des Métiers d'organiser des rencontres avec nos élus au Grand-conseil, pour sensibiliser nos députés et autres suppléants à nos différentes causes.

-De l'organisation de l'Assemblée des Délégués de la FREPP organisée cette année en eaux valaisannes le 28 août.



-Des diverses évolutions de notre site internet www.avmpp.ch.

-De la solution de protection juridique lancée par le Bureau des Métiers.

En 2020, j'aurais dû féliciter des nouveaux diplômés, remettre des channes ou autres cadeaux aux entreprises jubilaires (25 ans), et adresser des remerciements à plusieurs personnes. Ce sera fait l'an prochain.

Mesdames, Messieurs, nous sommes en 2020, le Covid 19 aura eu raison de notre traditionnelle journée, mais dans les grandes lignes, je vous ai fait part de mon message. Nous aurions pu remettre notre rencontre à l'automne, mais comme vous le savez certainement, votre comité a préféré organiser cette assemblée sous forme électronique ou écrite, et pouvoir faire un geste financier à l'attention de ses membres, dans cette période qui est certainement quelque peu difficile pour vos entreprises.

Permettez-moi tout de même d'adresser quelques remerciements plus ciblés.

À Pascal Guidetti, 1^{er} vice-président, (Haut-Lac)

À Diego Briggeler, 2^{ème} vice-président, (Brigue)

À Lionel Bourdin, Président du GVRP et membre du comité

À Gérard Anzenberger, membre du comité (Sierre)

À Claude Bonvin, membre du comité (Sion)

À Venance Bonvin, membre du comité (Haut-Plateau)

À Alois Gruber, membre du comité (Viège)

À Amalia Massy, notre secrétaire

À Mathias Indermitte, notre secrétaire assistant

Au Bureau des Métiers, par son directeur M. Gabriel Décaillet

À vous toutes et tous, qui avez consacré du temps ou vous êtes investis pour notre association, dans différents dicastères et commissions.

À vous toutes et tous, qui avez dispensé une formation ou simplement réalisé vos travaux dans les règles de l'art, et ainsi contribué à donner une belle image de notre profession.

Permettez-moi enfin de vous donner d'ores et déjà rendez-vous le 30 avril 2021, dans la région de Martigny.

Le président

Florian Lovey



et les **bien lisses!**

Il y a
les textures
décrépites...

Optez pour
le **1^{er} choix**

140 MAÎTRES
PLÂTRIERS-PEINTRES
À VOTRE SERVICE



WWW.AVMPP.CH







Diplômés

Au nom des membres de l'AVMPP, nous félicitons les nouveaux diplômés pour leur travail, leur ténacité et surtout leur engagement à suivre les cours de perfectionnement.

Mais comme l'a dit un romancier anglais :

*"C'est vraiment dommage que le savoir ne puisse
s'acquérir que par un travail acharné".*

Leur sacrifice n'a cependant pas été vain puisqu'ils ont obtenu le diplôme récompensant leurs efforts.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à leur réussite.

Nous aurons le plaisir de remettre aux nouveaux diplômés une récompense qui représente finalement peu de chose par rapport à leur succès lors de l'assemblée générale 2021.

Elle se veut une incitation à la poursuite de leur perfectionnement professionnel.

Dervey Mehdi

chef de chantier peintre

Delalay Anthony

chef de chantier peintre

Encore toutes nos félicitations et tous nos vœux de succès pour leur avenir professionnel.



Channes

Suite à la décision prise par l'assemblée générale de 1972 à St-Luc, notre association récompense les chefs d'entreprise pour leur fidélité et leur attachement à l'AVMPP.

Cette année, nous avons eu l'honneur de remettre **5 diplômes de fidélité** aux entreprises suivantes : Elles seront honorées lors de l'assemblée générale 2021 pour leurs 25 ans d'appartenance à l'AVMPP.



Abbey Frères SA (25 ans)

Beney AG (25 ans)

AlterGroup SA (25 ans)

Canta Sàrl (25 ans)

Schmid Othmar (25 ans)



Nous les remercions vivement pour la confiance témoignée à l'association et leur souhaitons tous nos meilleurs vœux pour l'avenir de leur entreprise.



**DIPLÔME
DE FIDÉLITÉ**

Association Valaisanne des Maîtres
Plâtriers Peintres



Rapport

du directeur du bureau des métiers

Les années 2020 une décennie porteuse d'espoirs ?...

Lorsque l'on examine la situation à l'aube des années vingt de ce 21ème siècle, on peut soit, comme toujours, sombrer dans un pessimisme profond et prédire les pires catastrophes, soit voir les opportunités et saisir sa chance pour aider à construire un monde meilleur.

Bien malin qui peut dire ce que sera notre monde dans dix ans tant il est vrai que les choses évoluent de plus en plus vite sur tous les fronts et personne n'est à même de voir avec plus ou moins de certitude au-delà de 6 mois... Même les prévisions à une année sont souvent déjouées, alors prétendre voir à 10 ans qui oserait se lancer ?

Pourtant des tendances fortes sont bien là et auront sans aucun doute la vedette pendant quelques temps encore.

Prenons par exemple la mutation intervenue au sein du parlement Suisse en octobre 2019. Nous savons désormais que la tendance verte est en marche et que ce parti, jusqu'ici toujours un peu périphérique à une gauche aussi hétéroclite que plurielle, pèsera de plus en plus lourd sur les décisions politiques à venir, au moins dans les 4 prochaines années. Lorsque l'on sait que le parlement fédéral va se pencher prochainement sur la loi sur le CO2, il est raisonnable de penser que les questions environnementales vont rester sur le devant de la scène.

L'association des paysagistes : Jardin Suisse est d'ores et déjà sur la brèche pour trouver des alternatives à une initiative populaire au titre accrocheur : « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique » qui a abouti. Cette initiative vise deux objectifs : le premier veut supprimer complètement l'usage des pesticides dans l'agriculture suisse et empêcher l'importation de produits traités avec des pesticides industriels, l'autre tente de renforcer la qualité de l'eau par des normes contraignantes, drastiques et qui seront donc forcément coûteuses.



Comme à l'accoutumée, le problème est tout à fait réel concret et justifié. Il appartient dès lors au politique d'apporter des réponses crédibles et suffisantes pour que le souverain, c'est-à-dire le peuple Suisse, suive son gouvernement dans l'application des mesures proposées plutôt que des initiants qui, si ils ont bien identifié le problème, sont souvent des « jusqu'au-bout-istes » obnubilés par un objectif irréaliste dans l'immédiat.

C'est le lieu de rappeler qu'ici les associations professionnelles ont un rôle important à jouer. En effet, ce sont elles les premières concernées par la défense des intérêts de leurs membres qui se mobilisent pour mettre en lumière ce que des décisions brusques ont pour effet sur l'économie et sur les emplois.

Dans un autre domaine, celui de la construction, la situation environnementale est encore plus pressante. Il suffit, en effet, de se remémorer qu'un des principaux consommateur d'énergie est le bâtiment (env. 40% de la consommation actuelle) pour voir que les enjeux sont considérables pour nos milieux.

Des normes de plus en plus exigeantes sont encore à attendre du politique en matière de système de chauffage, d'enveloppe thermique et de consommation d'énergie.

Où donc se situent les bonnes nouvelles ?

Il y a, à nos yeux, quelques pistes intéressantes à creuser.

Tout d'abord, la part du patrimoine bâti actuel à rénover est considérable. Sachant qu'une transformation devra répondre aux nouvelles exigences de qualité environnementale, c'est un marché considérable qui s'ouvre pour toute les entreprises qui bénéficient du savoir-faire dans ce domaine.

Qui plus est, l'environnement des taux d'intérêts bas devrait continuer de donner une impulsion positive à des projets de rénovation.

Ajoutons à cela un accompagnement des propriétaires par des gens de métiers qualifiés et de bon conseil et la roue du succès peut s'enclencher.

D'un autre côté le lobbying politique du monde de la construction s'organise peu à peu.

Jusqu'à il y a peu, une brève rencontre avec un responsable politique actif au plan fédéral ou avec un responsable de département cantonal où on glissait à l'oreille un sujet sur lequel le responsable en question promettait de se pencher suffisait à satisfaire le porteur de message.



Rien ne se concrétisait pourtant et l'année suivante on pouvait tout recommencer...

Désormais, grâce à constructionvalais et constructionromande, il y a un vrai travail de veille législative qui est en place. Les projets de l'administration sont suivis et discutés le plus souvent en amont avec les personnes chargées d'élaborer les projets. Cette méthode a d'ores et déjà démontré son efficacité avec la loi sur les constructions de 2018, avec la loi fédérale sur les marchés publics, avec la discussion sur la mise en œuvre de la politique énergétique cantonale (vision 2035), etc...

A titre d'exemple, lorsque Constructionromande organise une rencontre à fin 2019 avec les parlementaires celle-ci pouvait compter sur la présence de 24 parlementaires fédéraux romands, c'est bien la preuve du fait que le travail de fond et de proximité porte des effets concrets.

Ce lobbying fonctionne donc ! On le voit bien. Il reste du chemin à parcourir et rien n'est jamais acquis, mais le mécano est en marche et fonctionne grâce à la proximité relationnelle avec nos élus et à l'appui sans faille des sections cantonales.

L'OR de demain...

Au-delà de l'arène politique d'autres défis conditionnent l'avenir de nos professions.

Il y a dans l'esprit de chaque patron un souci constant de pérennité de son entreprise. Celle-ci doit survivre à toutes sortes d'écueils et trouver son chemin afin d'être profitable, de créer des places de travail et de répondre à un besoin des consommateurs.

Pour relever au quotidien tous ces défis, l'entreprise doit donc pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs bien formés donc compétents et sur des valeurs pérennes.

C'est là que la question de la relève professionnelle et de l'engagement de forces vives dans l'entreprise prend tout son sens. Les collaborateurs d'une entreprise sont la clé qui ouvre la porte du succès. Comment donc favoriser l'éclosion de « bons éléments » ?

La Suisse, et le Valais en particulier, peuvent compter sur une formation professionnelle de haute qualité. Les médailles obtenues à chaque édition dans les championnats des métiers, tant européens que mondiaux le prouvent régulièrement.



Les « mains intelligentes » ne le sont que parce que des entrepreneurs intelligents les ont entraînées et s'en sont occupés avec patience mais aussi rigueur, exigence et respect pour au final pouvoir s'enorgueillir d'avoir formé un professionnel talentueux et compétent. Ces « mains intelligentes » sont fières de leurs métiers et sont passionnées par l'art de réaliser, de construire.

Qui plus est, les bons professionnels fondent leur action sur une série de principes et des valeurs. Le respect de l'homme et de la nature ou l'envie d'être différent ou encore, l'innovation dans le cadre de leur activité, etc...

Beaucoup d'entrepreneurs qu'il m'est donné de rencontrer fonctionnent de la sorte et pourtant ils peinent à trouver une certaine relève.

Il faut croire que l'idée de commencer sa carrière professionnelle par un apprentissage ressemble encore à une sorte d'aveu d'échec scolaire. Tel n'est pas le cas bien sûr ! Commencer sa carrière professionnelle par un apprentissage c'est un très bon choix pour plusieurs raisons. La principale c'est bien sûr avoir la conviction de suivre ses aspirations, de faire ce que l'on aime et de pouvoir le faire avec plaisir. De plus l'apprentissage est aujourd'hui une clé qui ouvre sur de larges horizons. La formation n'est plus cloisonnée. Une raison de plus pour ne pas hésiter à suivre ses aspirations. Et l'on ne dira jamais assez que le bon choix est celui qui correspond aux aspirations d'un jeune.

Pour faire un bon apprenti, être habile de ses mains mais il faut aussi une tête bien faite.

A l'orée du Salon des Métiers, Your Challenge, on pourra voir ce que veut dire construire notamment grâce à un projet novateur : la maison virtuelle !

Aidons nos enfants à s'orienter vers nos métiers artisanaux, ils sont l'or de demain !

2020 le Bureau des Métiers encore davantage à votre écoute

...e-business !

A la fin du mois de janvier 2020 il y avait quelques 1'786 entreprises avec personnel annoncées auprès de notre centre patronal. Parmi celles-ci 62 % utilisent désormais notre portail e-business pour l'annonce en ligne de leurs collaborateurs et les salaires de leur entreprise. Si l'on excepte les entreprises de location de service qui n'annoncent que trimestriellement les salaires des ouvriers soumis à la préretraite, le taux de pénétration de la solution e-business s'élève à 64%.



A partir de ce printemps, l'ensemble des demandes de prestations concernant les vacances, les absences justifiées pour cause de déménagement, de mariage, de décès, etc. seront possibles en ligne.

On le voit, le portail e-business s'impose comme l'outil de communication privilégié avec nos entreprises.

D'autres services sont à venir qui vont peu à peu renforcer ce lien direct avec nos entreprises.

...2020 la solution juridique est en place

Je vous l'annonçais l'an dernier, c'est désormais chose faite !

La complexité des relations d'affaires et la gestion des risques liés à la conduite d'une entreprise en général ne cessent d'augmenter. Pour les entrepreneurs, le besoin d'un soutien permanent et fiable en matière juridique est aujourd'hui une nécessité.

Devant cette nouvelle réalité, le Bureau des Métiers a développé au bénéfice des patrons de PME une solution juridique intégrale. Fruit d'un partenariat avec une compagnie d'assurance spécialisée, notre solution bénéficie désormais d'un réseau de 70 juristes sur lequel s'appuyer en cas de besoin.

Effective en deux langues nationales et couvrant la totalité des domaines de protection juridique cette solution présente en outre un rapport prix/prestations très avantageux.

En cas d'adhésion l'entreprise bénéficie d'une protection globale :

- Cette solution couvre l'ensemble des domaines du droit (*ex : contrat d'entreprise, contrat de bail, contrat de travail, circulation routière, marchés publics, etc.*) et permet un accompagnement de l'entrepreneur lors de procédures devant la justice.
- Elle intègre le volet conseil juridique qui n'appartient normalement pas à ce genre de couverture.
- Le prix d'une telle couverture a été négocié et dépend de la masse salariale de l'entreprise. Les tarifs sont très compétitifs et se trouvent sur notre page internet.
- Un petit flyer élaboré par le Bureau des Métiers donne un aperçu de ce que couvre concrètement cette nouvelle solution juridique.



L'entreprise qui n'adhère pas à la solution juridique :

- Elle ne bénéficie pas des couvertures et doit supporter elle-même les conséquences de la survenance d'un risque juridique.
- Elle verra ses demandes de conseils juridiques facturées au prix de Fr 300.-/h (Fr. 200.-/h pour membres d'associations patronales affiliées au Bureau des Métiers). La prise en charge des frais de justice n'est pas comprise dans ce tarif.

Il en va des questions juridiques comme des accidents. Ce n'est que lorsqu'ils sont arrivés que l'on se pose la question de savoir si l'on est bien assuré.

La vie d'une entreprise comporte des risques. Ceux-ci doivent être pris en compte et réduits au maximum.

N'attendez donc pas pour souscrire à cette nouvelle solution construite pour vous et remplissez sans tarder votre bulletin d'adhésion. Lors de la survenance d'un cas il est déjà trop tard, c'est en amont que l'on résout souvent les problèmes juridiques en évitant qu'ils se produisent.

Nous sommes convaincus que la solution proposée répond à vos besoins.

Notre avocate, Me Alice Vanay se tient volontiers à votre disposition pour plus de renseignements sur ce sujet.

Dr' Jope – Un veston collé à des valeurs

Vu avez sans aucun doute tous aperçu notre campagne de valorisation des professionnels de nos métiers au travers du Dr'Jope – le veston des artisans. Vous avez pu l'apercevoir sur les bus de votre région, dans les pages d'adjudication du Bulletin Officiel ou encore sur les réseaux sociaux...

Très remarquée par nos partenaires, les professionnels du Bureau des Métiers sont reconnus par le fait qu'ils portent le Dr'Jope. Un veston collé à des valeurs.

En outre, du lundi 9 au vendredi 13 mars prochain, l'ensemble des députés du Grand Conseil ne pourra pas manquer l'exposition dans la salle des pas perdus juste devant la salle du Grand Conseil. Ce sera l'occasion pour nos milieux d'une rencontre privilégiée et d'aborder l'un ou l'autre thème avec nos élus.



Nul doute, que la question des lourdeurs administratives risque d'être évoquée...

Encore un petit mot pour vous dire qu'une phase 3 de la campagne Dr'Jope est en élaboration. Elle aura pour cible les jeunes qui sont en recherche d'une voie professionnelle...

Le service de formation du Bureau des Métiers – une expertise reconnue

Il y a bien longtemps que la formation des collaborateurs des entreprises membres des associations du Bureau des Métiers est organisée et désormais bien en place.

Aujourd'hui les compétences techniques ne suffisent pourtant plus ! Il s'agit de motiver ses collaborateurs, d'imprimer une vision d'avenir de l'entreprise de créer du sens à un savoir-faire en se basant sur des valeurs propres.

C'est la raison pour laquelle, dès cette année, le Bureau des Métiers va développer une nouvelle offre de cours spécifique pour patrons de PME. Il y sera question de management d'équipes bien sûr, mais aussi de savoir être, de construction d'une chaîne de valeurs pour répondre encore mieux aux attentes des clients d'aujourd'hui.

CCT – des négociations terminées

S'il aura fallu attendre le tout début de l'année 2020 pour des résultats définitifs, ceux-ci sont désormais sur la table.

La tec-bat qui renouvelait tout le texte de sa CCT a abouti à un accord pour une durée de 4 ans.

Les électriciens valaisans ont terminé leurs négociations salariales en janvier 2020 avec un accord salarial à la clé valable pour les trois prochaines années.

Sur le plan romand, les négociations qui concernent les métiers valaisans du bois et de la peinture, suivent un autre calendrier et se sont achevées à la fin de l'année dernière.

Le secteur de la construction métallique est parvenu à un accord au mois de décembre 2019 après près de deux ans de discussions acharnées.

Les paysagistes ne sont pas parvenus à un accord.



Ces discussions sont toujours ardues et la redistribution de la production de richesse créée chaque année par les entreprises s'avère toujours plus délicate tant il est vrai que la difficulté de vendre un travail pour un prix équitable devient chaque année plus ardue.

Un mot de conclusion !

Quelqu'un a dit un jour :

« Le monde déteste le changement, c'est pourtant la seule chose qui lui a permis de progresser. Soyez vous-même le changement que vous voudriez voir dans le monde. Il faut changer le monde vite fait, sinon c'est lui qui va nous changer. »

Nous sommes donc tous finalement responsables de ce changement ! Lorsqu'on avance seul, on va peut-être plus vite pendant un moment, mais à plusieurs les changements sont plus solides et plus durables. Votre association est une magnifique plateforme permettant les évolutions de votre environnement.

Le goût du risque, la créativité qui pousse les entrepreneurs vers de nouveaux défis, sont des qualités fréquentes chez les patrons que vous êtes. Cette année sera sûrement marquée par une foule de nouvelles décisions que vous prendrez pour forger l'avenir de votre entreprise. Garder la tête froide, se fier à son intuition et savoir décider juste fait qu'un patron est souvent seul face à ses choix.

Dans ce contexte, il est bon de pouvoir compter sur des partenaires fiables. Le Bureau des Métiers depuis toujours a comme mission première de vous accompagner sur ce chemin de la création de valeur.

Je vous remercie toutes et tous de votre confiance sans cesse renouvelée, de votre soutien tout au long de l'année et formule des vœux de réussite pour vos entreprises en 2020.

Pour vous servir ...

Gabriel Décaillet

Directeur Bureau des Métiers



Secrétariat AVMPP

Il s'occupe de la diffusion d'informations et du conseil aux membres. Il apporte son soutien aux activités du comité. Les membres peuvent s'adresser directement au secrétariat pour obtenir un soutien personnalisé pour toutes les questions administratives.

alors n'hésitez pas à le contacter !

Coordonnées secrétariat

Amalia Massy - secrétaire patronale

amalia.massy@bureaudesmetiers.ch

027/327.51.31

www.avmpp.ch

